

# LES RÉACTIONS AU RETOUR DU LOUP EN FRANCE. UNE ANALYSE TENTANT DE PRENDRE " LES RUMEURS " AU SÉRIEUX

Véronique CAMPION-VINCENT\*

## Résumé

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le retour du loup en France est objet de débats passionnés opposant les protecteurs de la nature et les éleveurs de montagne. On veut proposer ici de dépasser les évidences et les slogans et de prendre en compte le discours social généralement dévalorisé des rumeurs. Tout d'abord, l'article décrit l'évolution de la situation depuis le printemps 1993, première annonce du retour "officiel" du loup en France, jusqu'au printemps 2000, lorsqu'un "Plan Loup" officiel, prévoyant une régulation de la présence de l'espèce selon les zones où elle s'implante, est adopté. Il présente ensuite les parties qui s'opposent : éleveurs et députés des zones montagnardes ; associations de protecteurs et mouvements d'amis des loups ; administrations, longtemps passives. Leurs arguments se ressemblent, chacun s'affirmant le plus proche de la nature, terme très valorisé qui recouvre des réalités bien différentes. Un aspect de la situation généralement ignoré est abordé en troisième lieu : l'existence d'élevages incontrôlés de loups, ce qui conduit à des lâchers (volontaires ou accidentels) bien réels. Ce fait est lié à l'évolution de l'image du loup que la quatrième partie présente ensuite : du plus rejeté à l'emblème d'une nature sauvage reconstruite, le loup demeure un "animal du comble" polarisant les passions. La cinquième partie analyse les rumeurs de lâchers d'animaux sauvages (qui existent dans le monde entier, une de leurs principales expressions étant l'ubiquité prêtée aux félins-mystères) et les vérités qu'elles expriment. On s'interroge en conclusion sur le devenir du loup sauvage en France.

## Summary

*Reactions to the wolf's return to France. An analytical attempt at taking "the rumours" seriously.*

Since the early 1990s, the return of wolves in France has caused passionate controversies opposing the militant nature protectors and the mountain sheep farmers. To understand these debates, it is necessary to go beyond the taken-for-granted and the slogans and to pay attention to the generally despised social discourse of rumours. This paper first describes how the situation has evolved since Spring 1993, first announcement of the "official" return of wolves in France till Spring 2000, when an official Wolf Plan, planning to regulate the species according to the geographical areas where it appears, is adopted. The opposing parties are then described: sheep-farmers and political representatives from the mountain areas, associations of ecologists and of friends of the wolves, the administrations which remained passive for long. Each group asserts to be the closest to nature, a blanket term that covers very different realities. Third, the generally ignored existence of uncontrolled wolf-rearing in France, leading to releases (voluntary or accidental), is discussed. This fact is linked to the evolution of the wolf's image, described in the fourth part: from the most rejected to the emblem of wild reconstructed nature, the wolf remains an "animal of the utmost", polarizing passions. The rumours about release of wild animals (that exist all over the world, one of their main expressions being the asserted ubiquity of Mystery Cats (also called Alien Big Cats) and the truth they express are analysed in the fifth part. Reflections on the future of the wild wolf in France are presented to conclude.

## Mots clés

Rumeurs, Conflits sociaux, Faune sauvage, Écologie, France.

## Key Words

Rumours, Social conflicts, Wildlife, Ecology, France.

## Introduction

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le retour du loup en France est objet de débats passionnés opposant les protecteurs de la nature, qui voient dans cette réapparition le couronnement de la reconstitution d'une nature sauvage mise à mal par les excès de l'exploitation humaine, et

les éleveurs de montagne, pour lesquels ce retour est l'indice d'un complot visant à les chasser des territoires qu'ils mettent en valeur par le pastoralisme. Si l'on veut comprendre ces débats, il est nécessaire de dépasser les évidences et les slogans, et de prendre en compte le discours social généralement dévalorisé des rumeurs.

Manuscrit reçu le 18 août 2000, accepté le 6 décembre 2000.

\* Maison des Sciences de l'Homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, France.

ANTHROPOZOLOGICA, 2000 N° 32

Cet article commencera par décrire l'évolution de la situation depuis le printemps 1993, première annonce du retour "officiel" du loup en France, jusqu'au printemps 2000, lorsqu'un "Plan Loup", prévoyant une régulation de la présence de l'espèce selon les zones où elle s'implante, est adopté par l'Administration. Ce compromis, qui intégrait des mesures proposées par les experts dès 1996, a été bruyamment rejeté par les éleveurs et les protecteurs.

Il décrira en second lieu les parties en présence : éleveurs et députés des zones montagnardes, associations de protecteurs et mouvements d'amis des loups, administrations (le pluriel est important car elles ne parlent pas toutes de la même voix), longtemps passives. Si l'on décrit leur argumentaire (proche du slogan et pétri d'idéologie), on notera que chacun s'affirme le plus proche de la nature, terme qui recouvre des réalités bien différentes.

L'article proposera en troisième lieu d'intégrer un aspect de la situation généralement ignoré : l'existence d'élevages incontrôlés de loups, ce qui conduit à des lâchers (volontaires ou accidentels) bien réels.

Ce fait est lié à l'évolution de l'image du loup que la quatrième partie décrira rapidement ensuite : du plus rejeté à l'emblème d'une nature sauvage reconstruite, le loup demeure un "animal du comble" polarisant les passions.

Une analyse présentant les rumeurs de lâchers d'animaux et les vérités qu'elles expriment sera tentée en cinquième partie. Ces rumeurs, qui tournent autour des lâchers d'animaux sauvages, existent dans le monde entier et une de leurs principales expressions est l'ubiquité prêtée aux félins-mystères.

Pour conclure, on s'interrogera sur le devenir du loup en France.

### **Le retour du loup : ce qui s'est passé**

À partir de 1992, des populations de loups se sont réimplantées sur le territoire français d'où elles avaient disparu depuis la fin des années vingt (Beaufort, 1987 : 26-27), dans le PNM<sup>(1)</sup> puis dans d'autres départements alpins. Leur présence (et les dégâts occasionnés aux troupeaux) a bientôt soulevé de vives protestations des éleveurs et des organisations agricoles. Dans le PNM, la présence de loups

a sans doute été constatée dès 1990<sup>(2)</sup> mais selon Gilbert Simon<sup>(3)</sup> :

"Tout a commencé en novembre 1992, lorsque deux agents du Parc du Mercantour m'ont téléphoné pour me signaler l'observation de deux loups. Cette observation a permis d'expliquer une observation précédente de nombreux cadavres de mouflons (que les agents pensaient avoir, peut-être, été tués par des chiens errants)."

La décision d'attendre avant d'annoncer la grande nouvelle est alors prise :

"Il y a eu alors au Ministère de l'Environnement une réunion restreinte où la question de la communication à faire a été posée. La décision a été prise de ne rien annoncer avant que trois conditions ne soient remplies : 1. Être sûr qu'il s'agissait bien de loups 2. Être sûr du caractère spontané de leur retour, 3. Avoir mis au point la réponse à apporter aux dégâts que le loup ne manquerait pas de causer. Il s'agissait pour nous de faire face, moins au loup qu'aux réactions face au loup.

L'hiver 1992 a apporté la confirmation : c'étaient bien des loups, et ils étaient plus de deux. La colonisation naturelle de ce vallon des Molières était tout à fait vraisemblable, ce que nous a confirmé en particulier le grand spécialiste des loups Luigi Boitani."

Finalement, c'est la revue écologiste *Terre Sauvage* qui, en mai 1993, annonce le retour du loup en France et non pas le Ministère ni le PNM :

"Nous pensions faire une action de communication au moment de la montée des troupeaux en alpage, vers la mi-juin, mais Antoine Peillon, bien introduit au Ministère et également pigiste à *Terre Sauvage*, nous a devancés ; il nous a un peu mis devant le fait accompli en nous disant : "C'est un scoop qu'il faut que j'exploite, car sinon quelqu'un le fera à ma place." Alors, nous avons collaboré avec lui.

<sup>(1)</sup> Voir la "Table des sigles utilisés" en fin de l'article.

<sup>(2)</sup> "Dès 1990, des indices permettent de supposer la présence du loup dans le Parc National du Mercantour" (Bracque, 1999 : 56) et Pierre Bracque, communication personnelle du 12 octobre 1999, confirmée lors de son intervention durant la réunion du Groupe Loup France, 28 janvier 2000, Paris.

<sup>(3)</sup> Gilbert Simon était alors Directeur de la DNP, (Direction du Ministère de l'Environnement qui a succédé à la DPN et exerce la tutelle du PNM et de la gestion de la faune sauvage, avec l'avis scientifique du CNPN). Il est maintenant au Conseil supérieur de la pêche. Les trois citations qui suivent sont tirées d'un entretien du 29 décembre 1999, Paris [Les notes prises par l'auteur lors de cet entretien ont été révisées par G.S.].

J'assume parfaitement cette décision de non-information des élus et des éleveurs dans cette première phase, car une médiatisation immédiate aurait pu entraîner l'élimination du loup par ceux qui lui sont par principe hostiles. Mon objectif, c'était de protéger les loups, d'assurer leur installation. Je n'en ai jamais remis, je n'avais pas prévu leur retour, mais une fois qu'ils étaient là, mon métier était de les protéger."

L'action du Ministère se situe au niveau réglementaire: en septembre 1993 est publié un nouveau texte (conforme aux dispositions de la convention de Berne<sup>(4)</sup> et de la directive européenne "Habitats"<sup>(5)</sup>), qui prévoit, pour le loup, le lynx et l'ours, que capture ou destruction pourront être autorisées: "pour prévenir des dommages importants aux cultures ou au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique<sup>(6)</sup>."

L'Administration n'ayant pas mené d'action d'information afin d'expliquer ce texte juridique, peu clair pour non-initiés, les accusations de réintroduction des éleveurs trouveront leur aliment dans cette attitude peu disert et cette absence d'action d'information concertée.

L'arrêté est fort mal accueilli par les associations de protection de la nature, en particulier quant à son volet ours. La SNPN l'attaquera, et il sera annulé en Conseil d'État en septembre 1996. Un nouvel arrêté analogue, daté du 10 octobre et publié au J.O. du 12 octobre 1996, remplacera toutefois bien vite le premier texte.

Le retour du loup a peut-être surpris les administrations, mais pas les associations qui l'attendaient avec impatience. Une étude antérieure sur les félins-mystères (Campion-Vincent, 1992) m'avait permis d'apprécier cette attente dont je rappelle ici les principaux éléments.

Dans les années quatre-vingts, des figures fort médiatiques du monde des militants ne perdaient pas une occasion de clamer haut et fort leur objectif de réintroduction du loup, et des ouvrages de militants ou des articles de la grande presse sympathisante affirmaient l'existence de lâchers clandestins de loups:

"En Europe, bien des loups ont déjà discrètement été relâchés. En février 1978, j'ai entendu le loup dans le Lubéron, en compagnie de trois amis. J'ai attendu ce livre pour en parler. Robert Hainard rapporte sa présence dans le Massif Central en 1983. J.-P. Salasse a entendu hurler la 'bête' dans le Gévaudan. (Kempf, 1987 : 91).

Depuis que la pression de l'homme sur son milieu est devenue si pesante, quelques révoltés, désireux de recoller les morceaux d'un monde perdu, n'hésitent pas à relâcher discrètement, çà et là, en Europe, des loups captifs dans quelques sites tenus secrets. Dans l'espoir de rendre à *Canis lupus* la place qui était la sienne."<sup>(7)</sup>

- La réintroduction officielle du loup en Margeride était alors un article de foi pour bien des Auvergnats; une histoire mieux connue dans le Cantal ou la Lozère que l'histoire oubliée de la Bête du Cézallier qui avait hanté le pays de 1946 à 1951 (Barloy, 1985; Meurger, 1990). Des projets locaux de réintroduction existaient d'ailleurs en Lozère. Soutenus par l'Office de tourisme - le Parc clos des loups du Gévaudan<sup>(8)</sup> était déjà une attraction touristique importante - mais rejetés par les organisations agricoles; il ne semblait pas qu'ils aient obtenu (ou puissent obtenir) l'approbation - indispensable - du Ministère de l'Environnement:

"Le maître des loups [Gérard Ménatory, titre de l'article] a révélé ses projets, directement liés à ceux des Bretons [de Carhaix]: créer une zone protégée de deux cents hectares en Lozère, où les loups évolueront en toute liberté et vivront en autarcie grâce à l'abondant gibier que l'on prendra soin auparavant de lâcher. Première étape. La seconde génération de loups issue de cette réserve sera ensuite destinée à repeupler certaines de nos forêts. Les sujets en question, parce qu'ils seront totalement sauvages, ne feront preuve d'aucune curiosité déplacée face aux bipèdes qui pourraient éventuel-

<sup>(4)</sup> Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ratifiée par la France en 1979, articles 6 (protection) et 9 (dérogations).

<sup>(5)</sup> Directive du 21 mai 1992, articles 12 et 16.

<sup>(6)</sup> Arrêté daté du 22 juillet 1993, signé par le Ministère de l'Environnement, Direction de la nature et des paysages, et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction générale de l'alimentation, publié au J.O. du 11 septembre 1993.

<sup>(7)</sup> Germaine Aziz, "Loup y es-tu? Le naturaliste Jacques Baillon retrace, de la Renaissance à sa quasi-disparition, l'épopée d'un carnassier maudit qui n'a pourtant pas croqué toutes les bergères", *Libération*, 14 mars 1991.

<sup>(8)</sup> Où Gérard Ménatory, animateur du Parc, se montrait au milieu des loups: "Il se couche parmi ses pensionnaires, les attire avec quelques biscuits, puis se laisse lécher!" (Soutif, 1987).

lement croiser leur chemin. L'idée suit son chemin dans les sphères gouvernementales où le temps et quelques amis bien placés œuvrent pour que le rêve se réalise dans les cinq à dix prochaines années."<sup>(9)</sup>

– Une véritable ambiguïté existait à propos du loup, présenté comme bien patrimonial, et les évactions ou réintroductions officielles de loups, annoncées comme plaisanteries de 1er avril, portaient témoignage de cette ambiguïté<sup>(10)</sup>. Une proposition de réintroduction de loups, suggérant le lâcher d'une meute dans le parc du domaine de Chambord, fut présentée en décembre 1988 au très officiel colloque de Saint-Jean-du-Gard sur les réintroductions d'espèces animales, colloque organisé par la DPN du Ministère de l'Environnement et le Parc national des Cévennes. Cette proposition prévoyait un dédommagement des éleveurs. (Beaufort, 1990).

L'opinion publique dans son ensemble est très favorable au retour du loup. En mai 1995, les résultats d'un sondage SOFRES commandé par le Ministère de l'Environnement indiquent que 79 % jugent positif son retour. Il faut dire qu'une réponse négative était peu probable, face à une question rédigée de la façon suivante :

"Disparu de France depuis plus de cinquante ans, le loup est revenu. Un groupe d'une dizaine de loups vit actuellement dans le Parc du Mercantour, à la frontière de l'Italie, pays où le loup est encore très présent. Parmi les deux affirmations suivantes, quelle est celle dont vous vous sentez le plus proche :

– C'est une bonne nouvelle, il faut les protéger et indemniser les éleveurs si des moutons sont mangés, 79 %

– Ce n'est pas une bonne nouvelle, il faut les supprimer, 14 %

– Sans opinion, 7 % (Dobremez, 1996 : 84)

En 1995, la situation se détériore entre d'une part les éleveurs, dont certains créent une "Ligue des opposants au loup"<sup>(11)</sup>, et d'autre part les autorités du PNM, qui affichent leur sympathie face au nouvel arrivant :

"Notre objectif est de réaliser la coexistence du loup et du pastoralisme", dit Marie-Odile Guth, la directrice du Mercantour. Quand elle est arrivée à la tête de l'établissement public, il y a un an, ses troupes lui ont offert en cadeau de bienvenue un poster qui représente un loup de face, assis dans la neige. Maintenant, il trône dans son bureau. "Le loup met en valeur l'espace protégé" dit-elle. ("Quand on parle du loup." *Le Point*, 3 juin 1995 : 88).

"Le retour du loup dans les Alpes-Maritimes est même considéré comme "un hommage à la qualité du milieu" par Marie-Odile Guth, la directrice du Parc du Mercantour. Car ces quelques loups des Apennins ont franchi les Alpes sans s'attarder sur le versant italien, moins accueillant malgré l'existence du Parc national de l'Argentera." ("Les éleveurs des Alpes-Maritimes crient au loup", *Le Monde*, 3 juin 1995).

En 1996, la situation est tendue dans les Alpes-Maritimes en raison de la progression des dommages au bétail.

Dès février 1996, le ministère de l'Environnement charge une personnalité scientifique reconnue, Jean-François Dobremez (Président du Conseil scientifique de l'ONC) d'une mission d'inspection et de médiation, et un rapport est rendu en novembre (Dobremez, 1996). Un rapport parallèle est commandé par le Ministère de l'Agriculture<sup>(12)</sup>. La publication, le 18 avril 1996, d'une lettre du Directeur de la DNP au Préfet des Alpes-Maritimes affirmant que "les loups du Mercantour proviennent bien de la population italienne"<sup>(13)</sup> venue naturellement des Abruzzes, applique une mesure proposée dès le mois de mars par Dobremez (1996 : 14), "faire la lumière sur l'origine des loups" et veut répliquer aux accusations de lâchers, toujours très présentes. En juillet, une motion des Maires et Conseillers généraux de la zone périphérique du PNM s'interroge sur les conditions du retour du loup.

Un Comité national consultatif loup (37 membres nommés) a été mis en place en 1997. Lors de sa première réunion, le 15 juin 1998, le document élaboré par les deux

<sup>(9)</sup> Véronique Lesueur, "Le Maître des loups" *L'Autre Journal* 5, octobre 1990 : 112-121, citation : 121.

<sup>(10)</sup> Evacuation du parc du Gévaudan annoncée par *Midi Libre* le 1<sup>er</sup> avril 1987 ; réintroduction officielle affirmée par *Plaisir de la Chasse* sur cinq pages en avril 1986.

<sup>(11)</sup> "La guerre du loup" *Le Figaro*, 5 juin 1995. L'association regroupait éleveurs et chasseurs.

<sup>(12)</sup> Lambert, *Perspectives de l'élevage ovin dans les Alpes-Maritimes*, 1996 (non consulté).

<sup>(13)</sup> La lettre était complétée par un document de 9 pages intitulé "Présence du loup entre l'arc Apennin et les Alpes Maritimes franco-italiennes" présentant l'analyse de 12 articles et rapports de scientifiques italiens, accompagnée de cinq cartes et d'un tableau.

Ministères<sup>(14)</sup> afin de définir *Une stratégie nationale de conservation du loup liée à un pastoralisme durable* est unanimement rejeté par les organisations agricoles et les élus de la montagne. Une situation de crise s'instaure donc. Les propositions des rapports commandés par l'Agriculture et l'Environnement de 1996 n'ont guère été suivies, peut-être en raison de changements administratifs et politiques importants<sup>(15)</sup>. Afin de dénouer la situation, on envisage cette fois-ci une mission unique, et une lettre signée des deux Ministres chargeant l'Inspecteur général de l'Agriculture Pierre Bracque<sup>(16)</sup> d'établir un "Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup" est rendue publique le 15 octobre 1998 (jour de l'importante manifestation anti-loups organisée à Lyon). Sorti en février 1999, le "rapport Bracque" reçoit généralement un accueil favorable et l'application de ses propositions est mise à l'étude par trois sous-commissions du CNPN.

En 1998, un document établi par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et intitulé *Un prétendu retour naturel du loup en France* reprend les cartes qui accompagnaient la lettre justificatrice du 18 avril 1996, les resitue dans les articles italiens dont ces cartes sont extraites, donne des éléments d'enquête complémentaires auprès de sources italiennes. Cette enquête indique sans équivoque que la présence de loups à l'ouest de Gênes n'était pas signalée par les sources italiennes<sup>(17)</sup>. Les conclusions du document accusateur sont donc qu'il y a eu réintroduction, ce qui légitime pour ses auteurs l'éradication du loup en France.

Les élus locaux ont relayé l'attitude hostile des éleveurs. Le 16 décembre 1998, s'appuyant sur le document de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, trois Députés demandent l'ouverture d'une commission d'enquête. Cette demande est rejetée mais le 28 avril 1999, une Mission d'information sur la présence du loup en France est créée. Présentées le 20 octobre 1999 à l'Assemblée nationale, les conclusions de son rapport<sup>(18)</sup>, sont sans appel :

"Il faut défendre un pastoralisme durable. Les conclusions de la mission se déclinent à partir de là en trois temps :

- une affirmation : le loup doit être exclu des zones de pastoralisme ;
- une réflexion : comment affiner et renforcer les mesures d'indemnisation des éleveurs et de protection des troupeaux ?
- une suggestion : la présence du loup pourrait être tolérée dans des zones de "parcs à loups" (Chevallier, 1999 : 31)."

Deux rapports importants ont donc marqué l'année 1999, à la fin de laquelle une opposition ouverte entre les administrations et les élus des zones montagnardes peut être observée.

Ce n'est qu'en mars 2000, que les Ministères concernés prendront des mesures en réplique au rapport des parlementaires, lorsque le "Plan Loup" prévoit des mesures de régulation de l'espèce, et qu'en juillet que des mesures seront prises afin de permettre l'élimination de loups gênants.

Une circulaire interministérielle présente fin mars<sup>(19)</sup> le "Plan d'action pour la préservation du pastoralisme et du loup dans l'arc alpin". Ce document de 10 pages dresse un historique des mesures prises depuis le retour du loup (les rapports de 1996 sont ignorés, les rapports Bracque et Chevallier cités), donne une estimation d'ensemble des dégâts et indemnisations, et propose un plan de trois ans distinguant les "territoires d'expérimentation" où le loup est totalement protégé et les "territoires de gestion" où "la population de loups est contrôlée de façon à réduire les pertes dues à la prédation du loup" et dans lesquels "certains secteurs peuvent être caractérisés comme étant impropres à supporter la présence simultanée de troupeaux et de loups". Les zones du PNM et du PNR du Queyras, ainsi "qu'un corridor de circulation

<sup>(14)</sup> Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DERF Direction de l'Espace Rural et de la Forêt), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DNP Direction de la Nature et des Paysages).

<sup>(15)</sup> En octobre 1996, Gilbert Simon quitte la direction de la DNP. Il sera remplacé par l'ancienne Directrice du PNM, Marie-Odile Guth. La majorité politique change en avril 1997, et Dominique Voynet remplace Corinne Lepage au Ministère de l'Environnement).

<sup>(16)</sup> Dont un précédent rapport sur la chasse avait été bien accueilli.

<sup>(17)</sup> Le fait est par ailleurs attesté dans un fax de Luigi Boitani (autorité en matière de loups, sujet sur lequel il travaille depuis 1973, et père des mesures de protection de l'espèce adoptées en Italie) à la directrice du PNM (Dobremez 1996 : 161-4). Cependant, cet expert explique qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de ces sauts de l'espèce : "La recolonisation ne se déroule pas comme l'étalement d'une tache d'huile mais plutôt par l'apparition irrégulière de nouveaux noyaux de peuplement, [...] apparition qui surviennent là où se présentent des conditions optimales de tranquillité, d'abondances de proies sauvages et surtout domestiques. Il faut noter la très faible quantité de bétail domestique disponible dans les provinces d'Impéria et de Savone."

<sup>(18)</sup> Présenté à l'Assemblée Nationale par Daniel Chevallier (Maire de Gap) et rendu public sous le numéro 1875. (Chevallier, 1999). La mission était présidée par Robert Honde, Maire de Manosque.

<sup>(19)</sup> Le 17 mars 2000. Le "Plan Loup" est daté du 20 mars 2000.

reliant les deux parcs” sont territoires d’expérimentation, les territoires de gestion couvrent le reste de l’arc alpin. Les mesures de “zonage” préconisées dès 1996 par les experts sont donc appliquées, mais d’une façon peu favorable au loup, qui prend clairement en compte le poids politique des éleveurs et élus de la montagne.

Pourtant les représentants des OPA manifestent leur désaccord (par une lettre ouverte au Premier Ministre) devant ces mesures de compromis qui, au lieu de prévoir l’éradication du prédateur, visent à “assurer la protection du loup dans la totalité de l’arc alpin, en continuant de privilégier l’espèce animale au détriment d’une activité humaine”<sup>(20)</sup>. Les associations de protection de la nature protestent “FNE refuse ce projet de zonage arbitraire et scandaleux, véritable non-sens biologique<sup>(21)</sup>” manifestent<sup>(22)</sup>, et annoncent leur intention d’intenter un recours devant le Conseil d’État<sup>(23)</sup>. D’ailleurs, le 4 juillet 2000, un nouveau texte, plus favorable au point de vue des associations de protection de la nature, sera diffusé par les deux Ministères<sup>(24)</sup>, en parallèle à un protocole additionnel<sup>(25)</sup> qui prévoit que les décisions de capture ou tir des loups pourront, sous conditions, être prises par les préfets, ce qui déroge à de solides traditions de centralisme.

Les protestations des élus des zones de montagne face au retour des loups et des ours n’ont pas été apaisées par

ces mesures de compromis. Une motion prévoyant la capture des ours de Slovénie relâchés dans les Pyrénées depuis 1997 a été adoptée le 29 mars 2000<sup>(26)</sup>, et bien que les administrations n’aient, en décembre 2000, adopté aucune mesure d’application de cette motion, le sujet réapparaîtra certainement.

### Les loups : combien, à quel prix ?

Le nombre de loups présents au début de l’an 2000 sur le territoire national est controversé ; les estimations officielles parlent de 20 à 30 mais reconnaissent la présence de loups erratiques (Bracque, 1999 : 14). Les loups ont occasionné d’importants dégâts aux troupeaux. De 1993 à 1997, on compte 2,6 millions de francs versés aux éleveurs, pour 2360 animaux indemnisés dans les Alpes<sup>(27)</sup>. En 1998, il y a eu 1,16 million de francs pour 941 victimes indemnisées dans les Alpes du Sud<sup>(28)</sup> selon les estimations du “rapport Bracque” (1999 : 17, 18). Pour cette même année 1998, le “Rapport annuel sur le loup et les dommages<sup>(29)</sup>” chiffre les victimes indemnisées à 1206 et les indemnités à 1,2 million de francs pour l’ensemble alpin. Le “Plan Loup” est seul à donner des chiffres pour 1999 : 2 millions de francs pour 1999 animaux indemnisés. Nous retiendrons son estimation globale pour conclure : de 1993 à 1999, 6 millions de francs ont été versés pour 5250 animaux indemnisés.

<sup>(20)</sup> Raul Mathieu, Président de la Chambre d’Agriculture des Alpes-Maritimes, cité dans “La chambre d’agriculture refuse le ‘Plan Loup’”, *Nice Matin*, 8 mars 2000.

<sup>(21)</sup> FNE, Communiqué de presse du 8 mars 2000. Le Collectif de défense du loup regroupant une quinzaine d’associations écrit au Premier Ministre le 15 mars.

<sup>(22)</sup> Le 25 mars, à Paris, devant le Ministère de l’Environnement. Selon les organisateurs, la manifestation rassemble 200 à 300 manifestants. *La gazette de la meute*, 23, avril 2000 : 8.

<sup>(23)</sup> “Le gouvernement ouvre la voie à des prélèvements sur les populations de loups. Une victoire pour les éleveurs d’ovins et les élus des zones intéressées”, *Le Monde*, 10 août 2000 : 7.

<sup>(24)</sup> Ce nouveau texte a été reproduit intégralement dans un bulletin d’amis des loups *La gazette de la meute*, 24 septembre 2000 : 7-14, et résumé dans le bulletin officiel du Programme Loups du Ministère de l’Environnement *L’infoloups*, 7, septembre 2000 : 1-10. On notera que la publication officielle a rebaptisé le “Plan Loup” de mars “Projet de Plan Loup”.

<sup>(25)</sup> Texte réservé aux Préfets des Départements concernés.

<sup>(26)</sup> L’extension aux loups de ces captures avait été réclamée par certains élus.

<sup>(27)</sup> Dont 17 animaux indemnisés dans les Alpes du Nord (en Savoie).

<sup>(28)</sup> Plus 284 victimes dans les Alpes du Nord, montant des indemnités non indiqué.

<sup>(29)</sup> Rédigé par le Programme *Life-loup* et diffusé par le Ministère de l’Aménagement du territoire et de l’Environnement, Direction de la Nature et des Paysages, ce document de 49 pages constitue “l’annexe externe n° 2” d’un *Rapport* sans doute plus volumineux. Trois autres organismes figurent également sur la couverture de ce document (la Préfecture des Alpes-Maritimes, la Direction départementale de l’Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes, l’Office national de la chasse) qui est signé des quatre membres du Programme *Life-loup* (Marie-Lazarine Pouille, Christèle Durand, Renaud de Beaufort, Thierry Dahier). On a tenté, par cette description détaillée, de montrer combien les problèmes soulevés par la présence du loup embarrassent les multiples autorités qui sont chargées de leur gestion., entraînant langue de bois (le titre du document *Rapport annuel sur le Loup et les dommages*, serait critiqué dans un devoir d’écolier pour son flou artistique : de quels dommages s’agit-il donc ? quelle en est la cause ?) et classification contestable (les “suspensions” en cas de dommages sont réparties entre : loup, gros canidé, chien, invérifiable !). Puisque les indemnités sont versées aux éleveurs quelles que soient les “suspensions”, cette classification semble inutile, ses seules fonctions étant d’irriter les éleveurs et de plaire aux amis des loups (voir *La voie du loup*, 7, 2000 : 5).

Les indemnisations ne représentent qu'une faible partie des dépenses engagées par l'État pour accompagner le retour du loup. Le programme *Life Nature*, attribué pour trois ans (1997 à 1999) pour les Alpes du Sud, est doté d'un budget de 8 millions de francs HT :

"Financé pour moitié par la Commission européenne et pour moitié par l'État sur les crédits du Ministère de l'Environnement, ce programme est géré par l'ONC et emploie quatre permanents<sup>(30)</sup>. Ces crédits ont été consacrés pour :

- \* 2 073 998 F (le plus gros poste budgétaire) à l'amélioration de la connaissance du loup,
- \* 1 992 510 F aux frais du personnel d'accompagnement pour les mesures de protection,
- \* 998 632 F à la mise en place de mesure de protection<sup>(31)</sup>,
- \* 1 182 000 F à l'indemnisation des dommages,
- \* 220 000 F à la réintroduction d'ongulés sauvages,
- \* 432 000 F à la communication (exposition, lettre d'information *Info Loups*,
- \* 933 080 F à la gestion et au fonctionnement (Bracque, 1999 : 45-47).

Les crédits ont été consommés rapidement, et en 1999 le Ministère de l'Environnement en avait assuré le relais. De nouveaux programmes *Life nature* ont été mis en place, de 1999 à 2001 pour les Alpes du Nord, de 2000 à 2002 pour les Alpes du Sud. Leur budget pour trois années est de 18,6 millions de francs HT<sup>(32)</sup>. Ces programmes devront par la suite être relayés par des structures permanentes nationales. Le "rapport Bracque" (p. 51) suggère l'établissement d'une fondation, fédérant les associations de protection de la nature.

Les programmes *Life Nature* ont soulevé de vives critiques des éleveurs, car il leur a semblé que l'accompagnement de l'expansion du loup sur le massif alpin avait priorité sur l'établissement d'une réelle politique du pastoralisme.

### Les parties en présence et leur argumentaire

Quelles sont ces parties entre lesquelles les administrations ont tenté d'arbitrer ? De petits groupes (l'écho médiatique de cette controverse est certes bien supérieur au

nombre de personnes et d'animaux concernés) qui développent un argumentaire curieusement symétrique.

### Des éleveurs en crise

La production ovine française est en baisse et ne couvre plus que 45 % de la consommation contre 80 % voici quinze ans. Les éleveurs de montagne sont un groupe social en crise économique dont le revenu moyen est, aides comprises, parmi les plus bas de l'agriculture française. Dans l'arc alpin, 866 000 hectares sont pâturés par 860 000 ovins<sup>(33)</sup>, mais le nombre d'exploitants baisse et les villages se vident. Primes et aides attribuées aux éleveurs dépassent les revenus obtenus par la vente des produits de l'élevage. Proportionnelles à l'hectare ou à la tête de bétail, ces aides ont poussé les éleveurs à agrandir la taille de leurs troupeaux et à moins, voire pas du tout, garder leurs animaux. De telles pratiques extensives d'élevage, encouragées par l'administration de l'agriculture, sont évidemment incompatibles avec le retour d'un prédateur<sup>(34)</sup>.

Les éleveurs se sont montrés offensifs face au loup, dont les dégâts ont fortement crû à partir de 1995. Les réactions organisées, dans le cadre de la FNO, consistent surtout dans l'organisation de grands rassemblements protestataires, culminant avec celui de Lyon, le 15 octobre 1998 : 2 500 brebis, 1 000 éleveurs. Le secrétaire général de la FNO y déploie une rhétorique proche de celle mise au point lors des actions menées dans l'Ain en 1988-1989 contre la présence du lynx venu de Suisse<sup>(35)</sup> (Campion-Vincent, 1996 : 6-7). On y note les points suivants :

– Positionnement des éleveurs comme les véritables défenseurs de l'environnement et du paysage dont leurs activités assurent la sauvegarde. Insistance sur les dégâts subis, et élargissement à l'ensemble des prédateurs présents en France :

"Un tribut exorbitant a déjà succombé, sacrifié sur l'autel du grand cirque écolo-utopique. Tribut insupportable, toujours payé par les mêmes éleveurs, ceux qui occupent l'espace le plus sauvage, le plus fragile. Le voilà le crime, occuper l'espace ? l'espace des fauves."

<sup>(30)</sup> Un technicien pastoral et une animatrice de chiens de protection sont venus, en 1997, renforcer un biologiste et un vétérinaire employés depuis 1994 dans le cadre du Parc du Mercantour, organisme chargé du suivi jusqu'à la mise en place du Programme Life.

<sup>(31)</sup> Parcs de regroupement nocturne, chiens de protection, recrutement d'aides-bergers, équipements pastoraux.

<sup>(32)</sup> Financement : 55 % Ministère de l'Environnement, 40 % Union européenne, 5 % Ministère de l'Agriculture.

<sup>(33)</sup> On compte également 94 000 bovins, 16 000 caprins, 2 100 équins.

<sup>(34)</sup> Les chiffres et évaluations sont tirés de Bracque (1999) : 23-37.

<sup>(35)</sup> Le Secrétaire général de la FNO, Denis Grosjean, était déjà en 1987 responsable du Syndicat des éleveurs de moutons de l'Ain.

Que ce soit l'arc alpin pour les loups, le Jura pour les lynx, les Pyrénées pour les ours.

– Rejet des affirmations prêtant aux chiens errants la plupart des dégâts aux troupeaux :

“Que l'on ne vienne pas nous dire que nous acceptons des chiens divagants ce que nous n'acceptons pas des prédateurs protégés. Peste ou choléra, nous combattons sans relâche tout ce qui massacre nos troupeaux. [...] Rien à voir entre le triste bilan des chiens divagants, intervenant sur tout le territoire [...] et celui des fauves hyper protégés, massacrants, stressant toujours les mêmes troupeaux avec la bénédiction des Pouvoirs Publics.”

– Affirmation du droit des éleveurs à gérer l'espace où ils travaillent. Bien que bénéficiant de subventions, ils ont droit à la parole :

“Protéger la nature c'est parfait ! Mais pas au détriment des éleveurs, pas au détriment de leur outil de travail, pas contre ceux-là même qui maintiennent l'équilibre entre prairies et forêts. Les protectionnistes, ces quelques activistes, ne peuvent pas admettre que les gestionnaires de l'espace restent les éleveurs. Et qu'ils ne nous rétorquent pas que les soutiens insuffisants dont bénéficie la production ovine ne nous permettent que de nous taire. C'est encore le discours du mépris.”

– Certes, la place des loups n'est pas dans les zones d'élevage. Les urbains qui leur sont si favorables devraient en assumer le fardeau :

“Si la France veut faire l'expérience des fauves en liberté, commençons par les Bois de Boulogne et de Vincennes, par la Forêt de Rambouillet, de Fontainebleau, où ce ne sont pas les gigots de nos moutons qui seront exposés (Discours de Denis Grosjean lors de la manifestation de Lyon, 15 octobre 1998) ”.

L'action menée par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes pour affirmer que le loup, réintroduit arti-

ficiellement, n'avait droit à aucune protection, a déjà été présentée.

Au niveau de la base, ce sont les actions illégales : braconnages, tirs et empoisonnements de loups bruyamment annoncés (mais sont-ils réalisés ?). De l'été 1997 à l'été 1998, les associations de protection s'indignèrent : on avait retrouvé des traces de poison dans des déjections, il s'agissait d'un complot, tous les loups allaient disparaître. Toutefois, en 1998, la DNP<sup>(36)</sup> et la DIREN-PACA<sup>(37)</sup> calmèrent le jeu en parlant d'actes isolés et en soulignant qu'aucun cadavre n'avait été retrouvé.

À la fin de novembre 1999, une trentaine de bergers de la zone du Mercantour ont organisé une journée de battue “clandestine” à laquelle ils ont pris soin de convoquer la presse : ils ont reçu la visite de soutien du Député Christian Estrosi (un des initiateurs du “rapport Chevallier”) et du Sénateur Charles-Ange Ginésy.

“À Pierlas, trente éleveurs de moutons, exaspérés par les attaques du prédateur qui décime leurs troupeaux, ont décidé de passer à l'offensive. Malgré l'interdiction de la loi, ils ont organisé, hier, une battue, poussant jusqu'à Beuil et Roure. Rentrés bredouilles (vers 15 heures), les bergers ont été contrôlés par les gendarmes qui ont établi un procès-verbal transmis au Procureur de la République”. (“Les bergers chassent le loup. Chasse au loup à Pierlas” *Nice-Matin*, 23 novembre 1999).

Les associations de défense des animaux sauvages déposèrent immédiatement des plaintes, dont on peut penser qu'elles auront été instruites sans hâte excessive par des autorités surtout soucieuses de calmer le jeu. À la fin de décembre 1999, *Paris-Match* a publié un reportage décrivant l'action “clandestine” de bergers qui déclarent tuer systématiquement le maximum possible de loups, sans soulever d'autre réaction que les plaintes rituelles<sup>(38)</sup>.

En novembre 2000, l'ONC (ou plutôt, depuis la fin juillet ; l'ONCFS)<sup>(39)</sup> annonça qu'il intentait une action judiciaire contre un éleveur d'Allevard, en Isère, qui, en 1999, s'était vanté d'avoir tué le loup ayant attaqué ses

<sup>(36)</sup> Dans *Nice-Matin* du 14 juin 1998.

<sup>(37)</sup> Dans un rapport partiellement publié par *La gazette de la meute*, 17, automne 1998 : 12.

<sup>(38)</sup> “L'arme des tueurs : un mystérieux poison violent dont les traces peuvent à tout moment tuer un promeneur ! Les amis de la nature montrent aussi les crocs”, *Paris-Match*, 30 décembre 1999 : 92-5.

<sup>(39)</sup> La loi 2618 du 26 juillet 2000, publiée au J.O. du 27 juillet 2000, prévoyait cette nouvelle appellation : Office national de la Chasse et de la Faune sauvage.

**Tableau 1 :** Poids du loup et de la baleine sur le web (au 12 décembre 2000, moteur de recherche Google).

Recherche en anglais	Pages Web	Recherche en français	Pages Web
"WOLF" OR "WOLVES"	1 310 000	"LOUP" OU "LOUPS"	4 900
"WHALE" OR "WHALES"	497 000	"BALEINE" OU "BALEINES"	1 590

troupeaux (il avait perdu 228 animaux depuis 1998). Une réplique anonyme violente suivit, un loup étant tué dans le village de l'Isère<sup>(40)</sup>, et exposé, pendu par les pattes arrière, porteur d'une inscription "Ras-le-bol des loups"<sup>(41)</sup>. Ce ne sera sûrement pas le dernier incident notable, car tout laisse prévoir une continuation des hostilités.

### Des défenseurs passionnés et intransigeants

Les lynx, à l'image très floue, étaient défendus au nom des grandes idées de l'écologie qui prévoient la gestion des espaces naturels, le maintien de la biodiversité, la protection (voire la réintroduction) des animaux hier nuisibles, le retour des prédateurs considérés comme garants des équilibres biologiques.

Ours et loups, dont la place dans notre bestiaire est majeure, sont défendus au nom de ces grands principes, mais aussi, peut-être faudrait-il dire surtout, par des passionnés de ces deux espèces. L'émergence des amis des animaux sauvages, qui se polarisent sur des espèces phares, est un fait social important de ces dernières années. Avec le développement de l'Internet (une interrogation-test a montré le poids écrasant du loup, comparé ici à un autre animal emblème, la baleine ; tab. 1), fleurissent les sites personnels à la louange de l'animal élu, véritables petits poèmes personnels. Accompagnant le développement de la problématique écologique dès les années soixante, un point capital de l'action des militants a été d'obtenir la transformation des attitudes négatives face à certaines espèces qualifiées du terme devenu tabou de "nuisible". L'action des amis des loups a, en particulier, complètement transformé l'image de l'animal. Cet aspect sera développé plus loin, nous nous centrerons ici sur l'argumentaire développé par les associations de protection de la nature et de passionnés face au retour du loup en France.

Le retour du loup fut annoncé avec enthousiasme par *Terre Sauvage* qui consacra vingt pages, signées

d'Antoine Peillon et Geneviève Carbone, à un reportage lyrique dans le PNM, accompagné de nombreuses photos mêlant le reportage (traces dans la neige) et des portraits rapprochés de loups provenant évidemment d'autres sources, insistant sur le secret, la discrétion nécessaire à la réussite de ce retour. L'éditorial du magazine *Terre Sauvage* conseilla à ses lecteurs de "Protéger comme un trésor ces pionniers de la reconquête amicale. Voyons-y des fragments d'âme celtique qui hurlent leur liberté dans la montagne." (Paccalet, 1993 : 19).

Face aux protestations montantes des éleveurs, les associations soulignent inlassablement que l'existence de loups sauvages dans les zones montagnardes représente un enrichissement du patrimoine naturel. Elles reconnaissent que les conflits entre loups et éleveurs sont inévitables mais affirment que les mesures de protection proposées aux éleveurs (chiens, enclos, aides-bergers) doivent suffire à contenir les prédateurs et que la solidarité nationale doit jouer pour les indemniser.

Écologistes et amis des loups s'attachent à relativiser les dégâts aux troupeaux dont se plaignent les éleveurs, en soulignant la fréquence bien plus grande des attaques de chiens errants. Ils dénoncent leur malfaisance, les présentant comme bien plus agressifs que les loups :

"De nos jours l'animal [le loup] voit son image ternie par les chiens. Plus précisément les chiens errants qui sont plus de 50 000 en France à tuer gibier, poules et bétail ! et on accuse le loup. En 6 mois, on compte au Mercantour 60 attaques de chiens contre 33 de loups. ("Le danger des chiens errants", *Télé-loisirs*, mars 1995 : 8).

Au domaine de Rochasson, à Meylan, où nous soignons les animaux sauvages blessés, des chevreuils arrivent dans un état pitoyable après avoir été attaqués par des chiens errants. Le chien errant est un

<sup>(40)</sup> L'éleveur ne pouvait être responsable : ne séjournant en Isère qu'à l'estive, il se trouvait à 500 km de là.

<sup>(41)</sup> *Le Figaro*, 17 et 22 novembre 2000 : 10 et 12. La Ministre Dominique Voynet fit paraître un communiqué de presse fustigeant "cet acte irresponsable et provocateur". Ce communiqué avait dû être écrit à la hâte, car la situation initiale était datée de 1997 (et non de 1992 ou 1993).

chien qui tue. (Déclarations de Jean-François Noblet [militant écologiste et ardent défenseur du loup] à Marc Minga, "Peur bleue. Et si les loups revenaient?", *Grenoble mensuel*, février 1993 : 20). Le loup ne doit pas devenir le bouc émissaire : les chiens errants ont une grande part de responsabilité dans les attaques de troupeaux et les problèmes sanitaires rencontrés par les éleveurs sont nombreux. La contrainte que présente le loup doit donc être relativisée et hiérarchisée". ("Manifeste pour la protection du loup", *La lettre du hérisson* [revue de la fédération FNE, septembre-octobre 1997 : 5] Citations tirées de Bobbé, 1998 : 280-281).

Les chiffres les plus extraordinaires circulent sur les méfaits des chiens errants. Le plus élevé est de 500 000 moutons tués annuellement (Moutou, 1999 : 44). Il est cité en référence à une étude menée en 1998 pour l'association *Artus*, qui a joué un rôle important dans la réhabilitation et la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées (Wick, 1998). François Moutou, qui m'a aimablement adressé son article, m'a précisé en marge, dans une note manuscrite "Les chiffres que nous (AFSSA<sup>(42)</sup> et INRA) utilisons maintenant sont 2 % (200 000) de bêtes mortes accidentellement par an, toutes causes confondues, sans tenir compte de la mortalité des agneaux." (Moutou, 1999 : 44). Les chiens errants ne pouvant être responsables de toutes les morts accidentelles, on arriverait donc à quelque 100 000 ovins tués par an. Même en passant de 500 à 100 000, le chiffre écrase certes celui des ovins tués par les loups, qui n'a pas dépassé 2 000 en 1999. François Moutou relève également que les maladies des ovins entraînent de nombreux abatages<sup>(43)</sup>, sans soulever d'émotion sociale comparable à celle qui accueille les dégâts des loups.

L'argument vaut d'être relevé : il ne s'agit plus simplement de relativiser mais de dé-légitimer. Plus polémique que réaliste, il est très fréquemment employé dans les discussions concernant les problèmes sociaux : ainsi, ceux qui s'inquiètent d'une montée de la violence en France et citent des chiffres de croissance des crimes et attaques contre les

personnes sont traités de "sécuritaires", ce qui n'est pas flatteur, et on leur rappelle rituellement le peu d'émotion sociale soulevée par les morts et blessés de la route, beaucoup plus nombreux ; ceux qui dénoncent les méfaits des addictions aux drogues illégales se voient opposer (souvent par ceux qui affirment avec assurance qu'une mesure de légalisation résoudrait tous les problèmes posés par les drogues) les chiffres liés aux ravages sanitaires de l'alcool...

Pour revenir aux chiens errants, il faudrait plutôt parler d'animaux domestiques fugueurs, car il n'existe probablement pas de véritables chiens errants en France (Bracque, 1999 : 54 ; Moutou, 1999 : 44). Chiens divagants donc, plutôt que chiens marrons véritablement ensauvagés, chiens domestiqués mais sombrant dans la sauvagerie, tuant par jeu et non par besoin, reniant l'emprise humaine. Le chien errant brouille nos catégories et sans doute est-ce la raison du flou qui entoure ses méfaits (Bobbé, 1999).

Les associations s'opposent fermement à toute régulation (par autorisation de capture ou destruction) des populations de loups. Avec cet animal grégaire, affirment-elles, l'élimination d'un individu n'a pas de sens, c'est la meute qui est l'unité. Pas d'autorisations de captures (pourtant prévues par les textes), tant que la population sauvage de loups n'a pas atteint en France un chiffre environ triple des effectifs actuels : cent individus, une vingtaine de meutes, et non une trentaine d'individus, cinq meutes<sup>(44)</sup>.

Une fois la population installée, une régulation des loups pourrait être envisagée selon l'une des associations, le "Groupe Loup France", qui prévoyait que "Des bergers titulaires du permis de chasse se voient conférer par l'État, sous le contrôle des gardes, l'autorisation de tirer, sous conditions, les loups qu'il aurait été par ailleurs décidé de supprimer<sup>(45)</sup>".

Cette prise de position a entraîné des frictions avec la "Mission Loup" de la FNE mais les associations se sont rapprochées au début de l'an 2000.

### Des administrations tiraillées et passives

Deux administrations s'occupent des problèmes liés au retour du loup : la DERF au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dont dépendent à l'échelon départemental les

<sup>(42)</sup> Agence française de Sécurité sanitaire des Aliments, 22 rue Pierre Curie, BP 67, 94703 Maisons-Alfort Cédex. A remplacé en mars 1999 le CNEVA.

<sup>(43)</sup> En 1996, 19 556 ovins reconnus comme brucelliques ou considérés comme contaminés par la brucellose ont été abattus, dont 7 187 pour les Départements PACA (Moutou, 1999 : 42), qui donne comme source les statistiques de la Direction générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

<sup>(44)</sup> Gilbert Simon [Conseil Supérieur de la Pêche, ex-directeur de la DNP], comm. pers. du 29 décembre 1999. France Nature Environnement, communiqué de presse du 13 novembre 1997, *La gazette de la meute*, 14, hiver 1997-1998 : 8.

<sup>(45)</sup> "Veut-on des loups en France ? Propositions du Groupe Loup France, pour une politique active de protection du loup", *La gazette de la meute*, 16, été 1998.

DDAF<sup>(46)</sup>, la DNP au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ces deux Ministères sont bien différents, le premier pragmatique, longtemps productiviste avant tout, est peu médiatique et très présent sur le terrain. Le second s'appuie sur l'opinion publique et fait une large place aux associations de protection de la nature et un grand usage des médias.

Le Ministère de l'Environnement a longtemps semblé sans réactions, tétanisé, face aux problèmes posés par le retour du loup et le développement des protestations des éleveurs. Certes, il a développé des réseaux de correspondants, des comités départementaux de coordination et de suivi, un groupe de suivi scientifique du loup (confié d'abord au PNM, puis renforcé et placé sous la tutelle de l'ONC), un Comité national consultatif loup. Toutefois, c'est dès 1996 que des mesures comme le zonage, l'harmonisation des indemnités aux éleveurs quel que soit le prédateur en cause<sup>(47)</sup>, le contrôle des populations captives de loups ont été proposés à la DNP, mais il aura fallu quatre ans, et la pression du "rapport Chevallier" proclamant l'incompatibilité du pastoralisme et du loup, pour qu'un "Plan loup", signé des deux Ministères et intégrant ces mesures, soit adopté en mars 2000. Sur place, il y a eu de fortes tensions entre les gardes, les personnels de l'ONC chargés de l'établissement des constats préalables aux indemnités, et les éleveurs. Les procédures d'indemnisation ont été critiquées pour leur lourdeur et leur coût: "Pour une indemnisation moyenne de 1 000 F par brebis, le coût final indirect est de 2 000 F" (Bracque, 1999 : 53).

### Un argumentaire symétrique

Éleveurs et protecteurs du loup déclarent poursuivre le même objectif: le maintien et l'enrichissement des territoires et milieux naturels. Toutefois il est évident que les termes "nature" et "territoire" ne recouvrent pas les mêmes réalités pour les deux groupes. Outil de travail ou écosystème, les approches sont diamétralement opposées.

L'éleveur se présente comme le gestionnaire d'espaces qui sans son labour et les moutons ne seraient plus que brousse impénétrable et monotone :

"Les moutonniers ne bousculent pas les paysages. Armés de nos troupeaux, nous arrêtons les ronciers, écrasons le bois mort, aérons les sous-bois. [...] Ces pratiques bienfaites pour la nature qui sont pâturage, transhumance et fauche favorisent une flore riche. Quant à la faune, scientifiques et chasseurs se rejoignent pour affirmer que la multiplicité des espèces, l'abondance des effectifs sont étroitement dépendantes du pastoralisme. Le mouton, ce bétail mésestimé se dresse comme l'ultime détail avant la capitulation sur le front des maquis et des sapins". (Discours de Denis Grosjean lors de la manifestation de Lyon, 15 octobre 1998).

L'idéal du militant écologiste semble l'espace vide d'hommes, le paradis perdu de la nature intacte et variée que l'on peut toutefois reconstituer :

"Nous ne reverrons jamais la splendeur vierge de la forêt d'avant Vercingétorix. Du moins pouvons-nous essayer d'en sauvegarder quelques lambeaux ; voire d'en réinventer. Je désire des fragments de France – mettons cent hectares par département (un kilomètre carré, c'est si peu !) – où le puissant Office national des Forêts permette aux arbres de pousser à leur fantaisie ; où les chasseurs laissent les cerfs, les sangliers, les martres et les grands ducs régler leurs affaires ; où nous réintroduisons le gypaète et le tétra-lyre, le castor et le bison d'Europe, l'aurochs "reconstitué" par génie génétique, l'ours brun et le lynx. Sans oublier le loup". (Paccalet, 1993 : 9).

### La situation : les loups captifs, un aspect ignoré

Un aspect de la situation, largement ignoré, est l'existence de nombreux loups captifs en France. Plus d'une vingtaine de parcs animaliers présentent des loups, souvent dans de vastes enclos. Quant aux loups captifs non montrés en public, ce peuvent être des loups achetés pour gardiennage, des loups familiers ou, le cas le plus fréquent, des loups détenus pour des élevages où l'on cherche souvent à obtenir des hybrides entre les loups et les chiens. Il en résulte des lâchers,

<sup>(46)</sup> Les DDAF sont sous la double tutelle des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, mais n'agissent nullement sur ordre de l'administration de l'Environnement. Celle-ci est représentée, au niveau régional, par les DIREN (Direction régionale de l'environnement) qui ont pour homologues dans l'administration de l'Agriculture les DRAF (Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt).

<sup>(47)</sup> Pendant l'été 2000, les réseaux "lynx" et "loups" gérés par l'ONC, seront fondus en un même "réseau grands carnivores", avec homogénéisation des indemnités et des procédures de constat et de prélèvement d'indices de présence (source : *La voie du loup*, 7, 2000 : 6).

accidentels généralement (évasion), mais parfois volontaires (voir en Annexe *Le lâcher des loups des Landes en 1968*).

De 1945 à 1989, il y a eu en France 39 affaires d'apparitions de loups, d'origine sauvage ou captive : 29 se terminant par la capture ou la mort de l'animal<sup>(48)</sup>, 10 demeurant mystérieuses mais où la présence du loup était affirmée (Campion-Vincent, 1992 : tab. 2).

En 1989, l'événement majeur remontait à 1977 ; c'était la Bête des Vosges qui tua quelque 300 moutons (et 2 génisses, 1 taurillon, 1 poulain) de février à novembre puis disparut mystérieusement, suscitant de nombreuses hypothèses quant à sa nature exacte ; elle était souvent présentée, chez les écologistes, comme un animal dressé féroce que son maître s'amusait à lancer contre le bétail. La malfaisance de l'animal s'expliquait donc par des contacts humains.

L'affaire du loup de Fontan correspondait au cas d'un loup captif échappé ou abandonné. Le rapport d'autopsie du Muséum conclura que l'animal provenait d'un élevage italien récemment fermé. Dans les Alpes-Maritimes, des dégâts importants et répétés aux troupeaux d'ovins ont été enregistrés dans le printemps de 1987, dans le secteur de l'Authion/Vallée de la Roya, en lisière du PNM, dans l'arrière-pays niçois. Ces dégâts entraînèrent une intervention administrative qui resta discrète. Quelques entre-filets parurent dans des journaux spécialisés mais il n'y eut aucune affaire jusqu'au 27 décembre 1987. À cette date, l'animal responsable des méfaits fut abattu par un chasseur, créant ainsi une information majeure qui reçut un traitement médiatique d'importance, puisque l'identification d'un loup fut sans équivoque. Pas de mystère, nulle vision furtive, mais le cadavre d'un loup - la cessation immédiate des dégâts indique bien qu'il en était l'auteur - dont la destruction sera regrettée officiellement par le Ministre de l'Environnement quelques jours plus tard. À l'occasion de cette affaire, les conflits des groupes concernés par la faune sauvage se sont largement exprimés. Ils ont été prolongés par une action en justice au résultat exceptionnel puisque l'ASPAS qui avait attaqué en justice le chasseur responsable - un garagiste niçois originaire de Fontan dont la défense fut assurée par la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes - a été déboutée et condamnée aux dépens.

Depuis 1989, on compte dix affaires d'apparitions de loups, dont huit terminées par la capture ou la mort de l'animal<sup>(49)</sup>, et deux demeurant mystérieuses (tab. 3).

Les dégâts causés par le "loup des Vosges" furent largement médiatisés de l'été 1994 à la fin janvier 1995<sup>(50)</sup>. Une autorisation de piégeage fut donnée en juillet 1994 pour ce loup filmé fin mai, très probablement d'origine domestique. Les consignes étaient de le capturer vivant, ce qui ne put être fait en dépit de l'appât d'une femelle. Observations et dégâts cessèrent en décembre 1994 et le cadavre du "loup des Vosges" fut signalé à un journaliste qui le déterra le 25 janvier 1995. L'animal avait été détruit par arme à feu, l'auteur de sa fin est demeuré anonyme.

Les cas de "loups erratiques" colonisant l'arc alpin depuis 1993 commencent souvent comme de mystérieuses histoires de Bêtes. Certes, rapidement, les analyses d'ADN confirment la nature du prédateur : loup et loup italien. Tous n'acceptent pas, cependant, l'interprétation de ces analyses proposées par les autorités et la science (ce loup est un loup sauvage, qui est venu "naturellement" de son domaine des Abruzzes) et penchent pour un animal évadé ou relâché, venu de captivité.

Ainsi, le loup observé dans les Pyrénées-Orientales figure dans notre tableau, car son origine continue à être objet de polémiques. La certitude d'une arrivée "naturelle" depuis la frontière italienne pour l'ONC, qui décrit un parcours vertigineux, s'oppose au doute exprimé par le scientifique de terrain, conservateur de la réserve naturelle de Nohèdes où a sévi l'animal :

"Par les Cévennes, puis, à travers la Montagne Noire, le Minervois et les Corbières, il se serait enfoncé dans les Pyrénées, à l'ouest du Canigou où il aurait trouvé une niche écologique favorable" (" Le loup est réapparu dans les Pyrénées", *Le Monde*, 28 août 1999).

"Les résultats nous parvenaient ce mois d'août : il s'agissait bien sûr d'un loup ! À notre connaissance, c'est la première donnée officialisée concernant cette espèce dans les Pyrénées. Toutefois, une énigme subsiste. Le résultat des analyses indique que le loup noroît possède un code génétique similaire à celui des loups italiens. Il n'en fallait pas

<sup>(48)</sup> Dans douze cas on affirmait une origine sauvage (autochtone ou venant de l'étranger) ; dans deux cas, on hésitait sur l'origine, sauvage ou captive, des loups ; dans onze cas, l'origine captive était jugée certaine ; dans quatre cas, il fut prouvé qu'il s'agissait de confusion avec des chiens.

<sup>(49)</sup> Dans quatre cas, on hésitait sur l'origine, sauvage (venant de l'étranger) ou captive, des loups ; dans quatre cas, l'origine captive était jugée certaine.

<sup>(50)</sup> Dans la collection de l'auteur, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, figuraient 36 articles, du 13 juin 1994 au 31 janvier 1995.

**Tableau 2: Affaires de "loups" en France, 1945-1989 (39 cas).** *Typologie A* : affaires fermées (capture, mort, identification de restes) dont **A.1** loups sauvages survivant en France; **A.2** loups sauvages venus de l'étranger; **A.3** loups captifs, lâchers accidentels ou volontaires; **A.4** confusion avec des chiens. **B** : affaires ouvertes (animal demeurant mystérieux) "hypothèse quant à sa nature ou surnom". **A.1, A.2, A.3** (12 sauvages **A.1** ou **A.2**; hésitations entre sauvages ou captifs **A.2** et **A.3**; 11 captifs **A.3**), **A.4** : 4 confusions avec des chiens) et **B** "loup" (10 de 1953 à 1988).

Date	Département	Lieu	Références	Typologie	
1	1945	21	Flavigny	(Beaufort, 1987)	A.1
2	1947	87	Dournazac	(Beaufort, 1987)	A.1
3	1951	02	Vervins	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
4	1951	48	Grandrieu	(Beaufort, 1987) + articles de presse	A.1 ou A.2 "Bête du Cézaillier"
5	1951	54	Favières	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
6	1952	74	Rumilly	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
7	1952	15	La Ribeyre	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
8	1954	38	Vignieu	(Beaufort, 1987) + articles de presse	A.1 ou A.2 "Loup de l'Isère"
9	1954	44	St Jullien	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
10	1954	15	Mauriac	(articles de presse)	B "loup"
11	1954	43	St Préjet	(articles de presse)	B "loup"
12	1954	79	La Sauze	(articles de presse)	B "loup"
13	1956	54		(articles de presse)	B "loup"
14	1956	87		(articles de presse)	B. "loup"
15	1956	88		(articles de presse)	B "loup"
16	1956	01	La Michaille	(articles de presse)	A.2
17	1958	24	St Martin	(articles de presse)	B "loup"
18	1959	42	Vérannes	(articles de presse)	B "animal"
19	1960	19	Ussel	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
20	1962	33	St Philippe	(Beaufort, 1987)	A.1 ou A.2
21	1963	88	Rozières	(Beaufort, 1987) + articles de presse)	A.4
22	1968	40	Le Sen	(Beaufort, 1987) + articles de presse	A.2 ou A.3
23	1968	40	Luxey	(Beaufort, 1987) + articles de presse)	A.2 ou A.3
24	1972	77	Gesvres	(Beaufort, 1987) + articles de presse)	A.3 "Loup de Meaux"
25	1972	02	Cramaille	(Beaufort, 1987)	A.3 "Bête de Cramaille"
26	1972	48	Aubrac	(Soulier, 1988)	A.3
27	1973	75	Paris, Parc Monceau	(Beaufort, 1987) + articles de presse)	A.3, "Ida"
28	1974	77	Ferolles	(Beaufort, 1987)	A.3
29	1975	91	Ozoir	(articles de presse)	A.3
30	1975	32	Terraube	(articles de presse)	B "animal"
31	1975	94	Ambleville	(articles de presse)	A.3
32	1977	88	Vosges	(Beaufort, 1987) + articles de presse)	B "Bête des Vosges"
33	1977	48	Aubrac	(articles de presse)	A.3
34	1981	64	Larrau	(Beaufort, 1987)	A.4
35	1987	83	Tourtour	(Campion-Vincent 1992)	A.4
36	1987	06	Fontan	(Campion-Vincent 1992) + articles de presse)	A.3
37	1988	29	Landerneau	(Cornou, 1989)	A.3
38	1988	63	Chappes	(articles de presse)	A.3
39	1989	83	Estérel	(articles de presse)	A.4

**Tableau 3 : Affaires de “loups” en France, 1992-1999 (10 cas).** Typologie A : affaires fermées (capture, mort, identification de restes) dont A2 loups sauvages venus de l'étranger ; A3 loups captifs, lâchers accidentels ou volontaires ; B : affaires ouvertes (animal demeurant mystérieux) “hypothèse quant à sa nature ou surnom”. 4 cas d'hésitation entre A2 et A3, 4 cas de loups captifs, A3) et 2 B cas mystérieux dénommés “loup” ou “bête”.

Date	Département	Lieu	Références	Typologie
1 1992, déc	04, 05	Aspres les Corps	<i>Le Provençal, Dauphiné Libéré</i> 92,12,3	A.2 ou A.3 “Loup d'Aspres les Corps”
2 1994, fév	60		<i>L'Est Républicain</i> , 94,6,23 <i>La gazette de la meute</i> , 94,03,	A3 <sup>(51)</sup>
3 1994, mars (?)	48	Gévaudan	<i>La gazette de la meute</i> , 94,03 <sup>(52)</sup>	A3
4 1994-1995, juin-janvier	87	Vosges	(Brodu, 1999) presse : 36 articles <sup>(53)</sup>	A.2 ou A.3 “2° Bête des Vosges”
5 1996, sept	15	Larzac	(Brodu, 1999)	B “loup”
6 1996, sept	05	Orres, Saint-André d'Embrun	<i>Le Dauphiné</i> , 96,9,18 <sup>(54)</sup>	A2 ou A3 “louve”
7 1996, nov	15	Aubrac	(Brodu, 1999)	B “Bête”
8 1997?, juil-oct	15	Laveissière	(Bracque) <sup>(55)</sup> 97,12,9 <i>La Montagne</i>	A.3
9 1999?	34	près de Béziers	(Bracque) <sup>(55)</sup>	A.3
10 1999, août	09, 66	Nohèdes	<i>Le Monde</i> 99,8,28	A.2 ou A.3

plus à la presse (du *Monde* à *Paris-Match*!) pour conclure – carte à l'appui - que notre loup arrivait directement des Abruzzes! La comparaison avec le code des loups espagnols reste à faire et permettra peut-être de statuer sur l'origine du désormais célèbre canidé (Mangeot, 1999 : 17”).

Des doutes analogues sont exprimés par Pierre Bracque<sup>(56)</sup> (qui explique également par une origine de loups captifs d'autres cas de loups capturés) : le loup des Pyrénées- Orientales provient probablement d'un parc animalier proche :

“En 1999, les loups capturés près de Béziers étaient bien nourris et peu farouches, le loup cap-

turé au Puy-de-Dôme, le loup des Pyrénées Orientales étaient italiens mais ils peuvent très bien venir de parcs animaliers voisins, il en existe un à moins de 100 km des méfaits du loup des Pyrénées-Orientales.”

Le “rapport Bracque” recommandait le marquage et l'enregistrement des loups en captivité, et la réglementation des croisements (Bracque, 1999 : 11, 73). Le Ministère de l'Environnement présenta un projet d'arrêté appliquant ces mesures, qui fut approuvé à l'unanimité par le CNPN le 16 décembre 1999 et publié au J.O. du 19 juillet 2000 (Arrêté daté du 19 mai 2000 ; au J.O., pages 11087-9).

<sup>(51)</sup> Ses propriétaires, retrouvés, avaient déclaré la disparition d'un chien-loup.

<sup>(52)</sup> Loup de Mongolie, échappé du parc du Gévaudan.

<sup>(53)</sup> Du 94,6,13 au 95,1,31.

<sup>(54)</sup> Reproduit dans *La gazette de la meute* 9, été 1996: 9. On avait observé un couple de loups, la femelle a été tuée par un chasseur demeuré anonyme.

<sup>(55)</sup> Pierre Bracque. [Notes prises par l'auteur] Propos tenus lors de la conférence-débat “Présence du loup en France” organisée par le “Groupe Loup France”, 28 janvier 2000, Paris.

<sup>(56)</sup> Pierre Bracque. Propos tenus lors de la conférence-débat “Présence du loup en France” organisée par le “Groupe Loup France”, 28 janvier 2000, Paris. [Notes prises par l'auteur].

L'arrêté soumet à un régime d'autorisation préfectorale toute détention de loups ou d'hybrides de loups, alors que les autorisations ne concernaient jusqu'alors que les établissements montrant leurs loups au public. Les particuliers sont très sévèrement encadrés, et non autorisés à faire se reproduire ou à remplacer leurs animaux<sup>(57)</sup>. Les loups dont la détention est autorisée, devront être marqués par tatouage ou puce électronique. Dans un deuxième temps (en 2001 selon les prévisions), un registre automatisé (confié à une association liée aux parcs zoologiques) des loups ainsi marqués sera établi. Jusqu'ici, aucune sommation des autorisations de détentions aux établissements n'était faite. Bien que l'on sache à peu près combien de parcs zoologiques sont ouverts au public, il n'en existe pas de répertoire selon les espèces détenues. Quant au nombre de particuliers détenteurs de loups captifs, il est inconnu et les autorités jugent probable d'en découvrir en grand nombre à l'occasion de cette législation (Jacques Wintergest [DNP], communication personnelle, 21 février 2000, Paris).

On a dit que beaucoup des détenteurs "privés" ne montrant pas leurs loups au public, tentent des opérations d'hybridation, souvent infructueuses<sup>(58)</sup>. Deux équipages de chasse à courre de l'Ouest de la France utilisent des hybrides chien-loup (1/4 ou 1/8 de sang). Non officielle, la pratique est cependant connue<sup>(59)</sup>. Ces pratiques d'hybridation ne sont pas nouvelles, mais elles ont sans doute été renforcées par la fascination contemporaine dont le loup est l'objet<sup>(60)</sup> en tant qu'emblème de l'idéologie écologique.

### Transformation de l'image du loup : toujours un comble

Menée depuis une bonne trentaine d'années, la politique de protection, réhabilitation et réintroduction

d'espèces autrefois considérées comme nuisibles (rapaces, serpents, lynx, loups et ours) se fonde sur des conceptions nouvelles de l'univers. À l'ancienne dichotomie qui distinguait dans la nature les espaces cultivés et humanisés procurant des ressources et les espaces sauvages dont l'expansion menaçante devait être contenue, a succédé une opposition entre l'industrie (qui inclut l'agriculture hautement productive) et la nature. Cette nature mêle les espaces ruraux en marge de cette haute productivité et la nature sauvage dans les parcs naturels, l'ensemble devant être géré par les scientifiques. La nature devient ressource à défendre contre les envahissements des hommes, et l'animal sauvage nuisible ou malfaisant d'hier, réhabilité et réintroduit, se transforme en emblème de ces espaces reconquis sur les hommes pollueurs, de cette nature protégée à nouveau équilibrée (Micoud *et al.*, 1989).

La notion d'animaux nuisibles, parce que gênant les productions des hommes, voire les hommes eux-mêmes, n'a plus de légitimité. Si un animal est dangereux, ce ne peut être qu'après un contact, polluant sans doute, avec l'homme<sup>(61)</sup>. Purifiés de toute trace de dangerosité<sup>(62)</sup>, les animaux sauvages, deviennent proches du rapport à la personne et sont promus par la culture de masse<sup>(63)</sup>.

Dans une évolution symétrique et inverse, les animaux de ferme d'hier, le bétail produit pour notre consommation s'éloignent, et il conviendrait plutôt de les appeler animaux industrialisés car ils ne sont plus que matière première de l'industrie alimentaire. Comment ne pas remarquer chez les écologistes l'absence de compassion pour les animaux domestiques victimes du loup et l'intérêt exclusif pour leurs prédateurs. Deux chroniqueurs, l'un français pour le loup, l'autre suisse pour le lynx, s'en sont d'ailleurs émus pendant l'été 1999 :

<sup>(57)</sup> Article 4, qui prévoit que "en cas de reproduction accidentelle, les jeunes sont, dans le délai de trois mois après leur naissance, cédés à un établissement".

<sup>(58)</sup> Ainsi, en région parisienne en 1996, le père d'une jeune meurtrière avait été poursuivi pour détention d'une louve et de plusieurs huskies sans certificat de capacité. La louve, confisquée, avait été transférée à Vincennes. ("Gournay: trop de loups chez le père de la tueuse", *France-Soir*, 18 avril 1996).

<sup>(59)</sup> "Les hybridations existent pour les meutes de chiens de chasse à courre où l'équipage de la Bouillerie ou celui de Champchevrier à Tours comportent des chiens ayant 1/4 ou 1/8 de sang de loup (1/2 ne serait pas utilisable). Ce n'est pas une pratique nouvelle mais une tradition de la vénerie, très fréquente autrefois, que de "trempier le sang" par ces hybridations." (Gilbert Simon [Conseil Supérieur de la Pêche, ex-Directeur de la DNP] comm. pers., 29 décembre 1999). Un documentaire télévisé, projeté dans la série "Histoires Naturelles" sur TF1, existe sur cet équipage (François Poplin, comm. pers., 1er mars 2000).

<sup>(60)</sup> "Pratiquement exterminés, les loups n'ont jamais été aussi présents parmi nous" (Soriano, 1983 : 5).

<sup>(61)</sup> Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, quand des ovins avaient été tués en grand nombre dans les affaires de "bêtes", ce comportement était unanimement qualifié d'aberrant si le coupable se révélait être un animal sauvage, et le contact avec l'homme alors rituellement évoqué.

<sup>(62)</sup> Comme en témoigne l'emploi officiel de l'expression "animal vivant à l'état de liberté naturelle".

<sup>(63)</sup> Les exemples sont innombrables, nous nous limiterons à citer deux films célèbres : *Danse avec les loups* (Kevin Costner, 1990) et *L'ours* (Jean-Jacques Annaud, 1988).

“Au nom du naturisme un peu niais, on a réintroduit dans les montagnes françaises les ours et les loups qui en avaient été éliminés ; et la paix des pâturages en avait été améliorée. Il n’est pas certain, d’ailleurs, que ces ré-acclimatations n’aient pas été, parfois, clandestines. [...] Certes les moutons sont indemnisés, tout comme les paysans dont on abat tout le troupeau si un cas de vache folle est constaté. Dans les deux cas, cependant, et c’est là qu’on peut parler d’absence de sensibilité, de sensiblerie dévoyée, les protecteurs des loups et des ours comptent pour rien la peine des hommes. [...] Les politiciens pourraient peut-être exhorter les professionnels du cœur à sens unique à dispenser au moins autant de sollicitude à l’égard des hommes de la terre qu’à l’égard des bêtes sauvages. Car la chasse involontaire au berger peut être assimilée, avec des nuances, à une inconsciente chasse à l’homme”. (Éric Ollivier, “Le loup et les agneaux”, *Le Figaro*, 29 septembre 1999 : 10).

“Depuis que l’homme a décidé de mettre un collier au lynx des alpages et de faire paître les moutons à l’état sauvage, le monde alpin a perdu la tête. Les prédateurs sont étroitement surveillés alors que les troupeaux sans berger deviennent le garde-manger du nouveau conquérant des Alpes. Autre changement de mœurs : le mouton n’a plus de prénom mais tout le monde connaît la famille de “Tito”, le lynx de Charmey, dont la mère “Tana” a été découverte sans vie lundi soir au pied d’une falaise près du col du Jaun”. (Willy Boder, “Quand le chamois tue le lynx”, *Le Temps*, 24 juin 1999 : 1).

Les amis passionnés des loups se sont lancés dans une vaste entreprise de réhabilitation, affirmant que les loups n’ont jamais tué personne, sauf les loups enragés et encore. Si le *Trésor de la langue française* définit encore la Bête du Gévaudan comme un “animal qui sema la terreur dans une grande partie de la France de 1765 à 1787, et qui se révéla être un loup-cervier<sup>(64)</sup>” et si quelques publications d’historiens parlent encore de plusieurs loups meurtriers se succédant alors dans la région (Delperrié, 1970 ; Delort, 1983 ; Pincemaille, 1987), dans la plupart des ouvrages et

articles contemporains, l’histoire de la Bête du Gévaudan est réécrite de façon fantastique, afin d’innocenter les loups : la Bête était un tueur sadique, un protestant réglant ses comptes avec les Lozériens catholiques, un animal féroce manipulé par un méchant seigneur. (Ménatory, 1976 ; Barloy, 1985 ; Dubois, 1991 ; Michel, 1992). La tendance remonte au siècle dernier, et l’ouvrage de l’abbé Pourcher (1889) en a été l’initiateur. On s’est également montré attentif à la construction légendaire entourant la Bête (Le Roy Ladurie, 1975 ; Velay-Vallantin, 1995), et il est significatif qu’un article récent d’une amie des loups présente la Bête du Gévaudan dans la catégorie des créatures imaginaires<sup>(65)</sup>.

Ces campagnes affirmant que le loup n’avait jamais tué personne ont connu grand succès et changé l’opinion commune. Il peut sembler que j’accorde une importance bien exagérée à des affirmations d’intention généreuse. Mais ce changement radical d’orientation n’est pas mineur, il bouleverse l’ensemble de notre bestiaire symbolique. Le déni des données historiques n’est d’ailleurs pas limité aux auteurs populaires de grande diffusion, tel Gérard Ménatory (1976, 1990). Le caractère mythique des positions des scientifiques contemporains concernant le loup a ainsi bien été mis en valeur dans le travail universitaire mené par Sophie Bobbé<sup>(66)</sup> (1998). Biologistes et écologues nient les données historiques qui attestent l’anthropophagie du loup, cependant cette peur dé-légitimée est toujours présente dans leur discours :

“Les écologues réfutent les témoignages d’archives et affirment ne pouvoir se prononcer sur la situation au cours des siècles précédents. Ces scientifiques et idéologues font table rase du passé, niant toute légitimité aux travaux des chroniqueurs et autres auteurs. Lorsque les données se font plus précises, les biologistes invoquent la rage. [...] Véritable entreprise qui dédouane le loup de tout larcin et rapine et le dénature, faisant de lui un animal pacifique, plus proche de l’herbivore que du prédateur.

Sur une bonne soixantaine d’ouvrages consultés traitant du loup [...] le thème de la dévoration et son ancrage historique sont systématiquement traités dans un chapitre consacré à la rage. [...] Un tel

<sup>(64)</sup> Autre nom du lynx. Pour le Robert, 1993 : “Lynx des régions boréales d’Eurasie”.

<sup>(65)</sup> Geneviève Carbone “La bête du Gévaudan” *Sciences et Avenir* [hors série Les animaux extraordinaires] 123, juillet-août 2000 : 16-21. Cet auteur a également publié *La peur du loup* (1991) et *L’ABCdaire du loup* (1996).

<sup>(66)</sup> Une publication en co-édition INRA/EHESS est prévue.

parti pris sous-entend : jamais un loup sain n'agirait de la sorte. Cette remarque, au vu du nombre d'accidents sur l'être humain, tend à faire de tous les loups des siècles passés des animaux malades.

Cette entreprise de dénégation, à sa façon, sert aussi, contrairement au but recherché, à réactualiser la peur, à la réactiver au lieu de la délégitimer. Comme si les écologistes percevaient bien que leur argumentaire n'est pas à la hauteur de cette peur du loup. Répéter de façon incessante qu'elle est infondée n'est rien d'autre qu'une forme d'exorcisme de la crainte que cette peur du loup puisse à tout moment resurgir, à travers un fait divers par exemple". (Bobbé, 1998 : 323-4, 327).

Cet intérêt porté à la réalité de l'anthropophagie lupine caricature l'image du loup dans les traditions populaires, qui était bien plus complexe que celle d'un ennemi du genre humain. Bien que l'étude d'une telle image dépasse le propos de cet article, on signalera la fine étude de François de Beaulieu (1994) sur les traditions bretonnes et l'ouvrage plus ancien et plus général de Daniel Bernard (1981). Ces deux publications très riches sont d'une qualité malheureusement exceptionnelle parmi les nombreux ouvrages consacrés au loup.

L'opinion publique générale persiste dans une prudente réserve face aux loups. La vigueur avec laquelle les autorités et associations nient, en France, toute opération de réintroduction ayant pu conduire à son retour, en est un indice. Un autre indice est l'attitude des autorités menant, aux États-Unis, des opérations de réintroduction de l'animal. Si ces dernières personnalisent et dotent de prénoms humains leurs sujets, "Elisa", "Tito" pour les lynx des Vosges ou de Suisse, "Melba", "Pyros" pour les ours des Pyrénées, l'attribution de prénoms est interdite aux biologistes qui pistent les loups réintroduits dans le Parc de Yellowstone puis dans l'Idaho ; ils doivent utiliser des chiffres : ainsi "B45" pour la femelle ayant parcouru, en 1999, 300 miles de l'Idaho jusqu'en Oregon<sup>(67)</sup>, ou "2" pour le mâle alpha de la meute ayant colonisé un plateau du Nord Ouest du Yellowstone (Chadwick, 1998 ; Holloway, 2000).

Les animaux sont prétexte à un discours métaphorique et analogique sur la société des hommes. Le rejet de ce mode de pensée par les scientifiques et les écologistes crée un malaise dans le grand public, toujours attaché à cette "pensée sauvage" créatrice de métaphores, d'associations, de symboles culturels et d'emblèmes. Dans cette perspective, l'existence d'espèces animales perçues négativement et objet de tabous est une nécessité logique. Si parler de l'animal c'est aussi parler de l'homme, il faut pouvoir dire le mal comme le bien. Ce n'est pas défendre des pratiques cruelles envers certaines catégories d'animaux que de faire remarquer que les animaux négatifs sont "bons à penser".

À travers les genres de la conversation et de la narration orale, comme par le biais des productions de la culture de masse et de la littérature enfantine, au moyen de "l'ostension"<sup>(68)</sup> et des élaborations de la culture savante (littérature sérieuse et connaissance scientifique), nous construisons autour des animaux sauvages - et particulièrement des animaux négatifs - des créations symboliques collectives qui, mettant en scène leur irruption, délimitent la société des hommes (Gillepsie et Mechling, 1987 ; Oring, 1990). Bien que le mode de pensée dominant leur soit contraire, on note une persistance de l'emploi d'animaux négatifs dans la propagande et la publicité, persistance rituellement dénoncée comme "superstition moyenâgeuse" sans que l'on s'interroge sur les racines psychologiques et logiques de ces phobies. "Sauvage", au sens de "hors-la-loi", a peut-être disparu du discours socialement toléré sur l'animal mais, dans la jungle des cités modernes, la désignation péjorative des jeunes délinquants ou rebelles fait souvent appel à des métaphores de sauvagerie<sup>(69)</sup> et d'animalité incontrôlée dont les loups demeurent l'emblème.

Dans le champ fictionnel, la figure gratifiante de celui qui, passant la frontière, est à la fois humain et animal, se déclinait hier dans des récits parfois fantastiques, parfois véristes (qui transformaient ces meneurs de loups ou loups-garous en envoyés de méchants seigneurs), et continue une brillante carrière contemporaine. Personnalité très populaire auprès des magazines, imprimés ou télévisés, la jolie "pianiste aux loups", Hélène Grimaud<sup>(70)</sup>, serait bien étonnée si on lui disait qu'elle joue un rôle de passeur proche des

<sup>(67)</sup> Mais avant qu'elle ne soit capturée et renvoyée dans l'Idaho, un écolier l'avait surnommée *Freedom*.

<sup>(68)</sup> Comportement imitant le scénario d'une rumeur ou d'une légende, qu'on croit ou non à celle-ci (Renard, 1999 : 125).

<sup>(69)</sup> Que l'on songe au terme de "sauvageons" employé en 1999 par Jean-Pierre Chevènement, alors Ministre de l'Intérieur, à propos des actes de vandalisme des "jeunes des cités".

<sup>(70)</sup> Dans le jardin de sa maison de New York, elle héberge plusieurs loups et leurs câlineries réciproques sont photographiées et filmées avec complaisance.

